Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20260219-2026_01_37-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LANESTER DU 19 FEVRIER 2026

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de LORIENT

COMMUNE DE LANESTER

Objet de la délibération
ECOLE DIWAN AN ORIANT - SUBVENTION 2025/2026

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 19 FEVRIER 2026

Nbre d'élus en exercice : 35

Nbre d'élus présents : 29

Présidence de Monsieur Gilles CARRERIC, Maire

Présents :
Mme MORELLEC. M. LE BLE. Mme DUMONT. M. PERON. Mme LE MOEL-RAFLIK. M. JUMEAU. Mme PEYRE. M. JESTIN. Mme SORET-CELLE. M. LE GUENNEC. M. LEGEAY. Mme BONDON. M. GARAUD. Mme LE GAL. M. CILANE. Mme DUVAL. Mme RIOU. M. COQUELIN. Mme BUSSENEAU. Mme LE HUEC. Mme LOPEZ-LE GOFF. Mme HEMON. M. ALLENO. Mme LE BORGNIC. M. FLEGEAU. M. MEGEL. Mme GALAND. M. HENAFF.

Absents excusés :
Mme LE BOEDEC donne pouvoir à Mme DUMONT
M. LEBLOND donne pouvoir à Mme MORELLEC
M. CHAMBELLAND donne pouvoir à M. PERON
Mme LE COZ donne pouvoir à Mme LE BORGNIC
Mme MAHO
M. SCHEUER

Mme RIOU est élue secrétaire de séance pour la présente session.

L'école Diwan An Oriant sollicite, pour l'année scolaire 2025/2026, une subvention pour 15 élèves domiciliés sur Lanester. (6 maternelles / 9 élémentaires).

Cette école associative est sous contrat avec l'Etat.

Depuis 2001, en soutien au bilinguisme et plus globalement à la culture bretonne, les municipalités successives ont validé l'attribution d'une subvention.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20260219-2026_01_37-DE

Le forfait par élève est proposé à hauteur de 500€. Il s'applique aux enfants de plus de 3 ans.
Compte tenu du nombre d'élèves déclarés, le montant global alloué pour l'année scolaire 2025/2026 s'élève à 7 500€.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du budget communal 2026.

Vu le Code de l'Education, notamment l'article L442-5 et les suivants,

Vu la loi n°2021-641 du 21 mai 2021 relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion,

Vu l'avis favorable de la commission municipale chargée des Politiques éducatives, Enfance Jeunesse et Loisirs du 4 février 2026,

Considérant la demande de Diwan An Oriant,

Considérant la politique de la ville en faveur de la langue et de la culture bretonne,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité, 5 contre Mme DUMONT, Mme LE BOEDEC, M. JESTIN, M. LE BLE, Mme LE HUEC, et 3 abstentions M. LEGEAY, M. JUMEAU, M. GARAUD

Article 1 : FIXE à 500€ le forfait par élève de plus de 3 ans résidant à Lanester, scolarisé au sein de l'école Diwan An Oriant,

Article 2 : ATTRIBUE, compte tenu du nombre d'élèves déclarés (15) une subvention de 7 500€ pour l'année scolaire 2025/2026.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Gilles CARRERIC

MAIRIE DE LANESTER ★ 56 (MORBIHAN) ★

Le Maire de LANESTER, Gilles CARRERIC
Atteste sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de la présente délibération du Conseil Municipal

MAIRIE DE LANESTER ★ 56 (MORBIHAN) ★